

## **Rapport de la Commission d'Urbanisme de la Commune de Romanel-sur-Lausanne**

**Préavis municipal n° 100-2026**

**Crédit de construction de CHF 220'000.– pour la réalisation d'un écopoint avec  
conteneurs enterrés au chemin du Taulard**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 3 mars dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme (ci-après CUR), composée de Messieurs François Studer, Gabriel Racciatti, Jean-Claude Progin, Christian Trinca Colonel et Luis Borda, se sont réunis, afin d'assister à une présentation du projet mentionné en titre. Messieurs François Morier et Romain Corthésy (tous deux excusés) complètent la composition de la commission.

Étaient également présents, lors de cette séance, Monsieur le Conseiller municipal Blaise Jaunin, ainsi que le chef de service du Bureau technique Monsieur Yann Gilliéron.

Le présent préavis a pour objet de solliciter l'autorisation d'un crédit de construction destiné à la réalisation d'un écopoint équipé de conteneurs enterrés au chemin du Taulard.

### **Analyse de la CUR**

La commission s'est interrogée sur la raison du déplacement de l'écopoint d'environ 20 à 25 mètres en direction du bas du chemin du Taulard.

La Municipalité a informé la commission qu'une future ligne de bus, reliant la Blécherette et desservant la commune, pourrait passer à cet endroit. Pour des raisons liées notamment à la distance à pied avec la gare ainsi qu'à la visibilité du carrefour, les Transports Lausannois (TL) prévoiraient un arrêt de bus à l'emplacement initialement retenu pour l'écopoint.

À titre d'information, des tests de parcours ont été effectués avec la participation de M. Gilliéron afin d'en vérifier la faisabilité.

La CUR a également soulevé la possibilité d'inverser les positions (d'Est en Ouest) des conteneurs aériens avec les conteneurs enterrés. Cela permettra d'améliorer la visibilité pour les véhicules circulant en montée et par la même d'épargner une partie des arbres à abattre.

Le Bureau technique a pris note de cette remarque et examinera cette proposition avec l'ingénieur responsable du projet. Il a toutefois assuré à la commission que les normes en vigueur sont pleinement respectées.

### **Position de la CUR :**

À l'unanimité de ses membres, la Commission d'Urbanisme se déclare favorable à la réalisation proposée dans ce préavis. Elle soutient donc l'octroi du crédit demandé, ce projet s'inscrivant dans la continuité de l'amélioration de la gestion des déchets de la commune.

## Conclusion

Au vu de ce qui prcde, la Commission d'Urbanisme,  l'unanimit de ses membres, invite Monsieur le Prsident, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  prendre les dcisions suivantes :

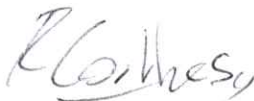
### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu le pravis municipal n 100/2026 adopt en sance de Municipalit du 16 fvrier 2026 ;
- Oi le rapport de la Commission d'Urbanisme (CUR) ;
- Considrant que cet objet a t port  l'ordre du jour ;

d  c i d e

- D'accorder un crdit de CHF 220'000.– TTC pour la ralisation des travaux faisant l'objet du prsent pravis ;
- D'autoriser le financement de cette dpense par la trsorerie courante ou, au besoin, par les lignes de crdit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Pour la Commission d'Urbanisme :



Romain Corthsy



Jean-Claude Progin, Rapporteur



Gabriel Racciatti

Franois Morier, Prsident



Christian Trinca Colonel



Luis Borda



Franois Studer

Romanel, le 9 mars 2026